

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 61

Rubrik: [Rédactionnel émanant du S.S.E.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Nouvelles locales	2
Le Service suisse des ondes courtes a quarante ans	I
Les caractéristiques de l'économie énergétique suisse	III
Portrait d'un canton : Schaffhouse, article de l'écrivain Fritz Senft	V
Communications officielles :	
— Appel : indemnisation d'intérêts suisses en Hongrie	VII
— Timbres spéciaux II 1975	VII
— Droits politiques des Suisses de l'étranger	IX
— Politique suisse de présence à l'étranger	IX
— Le coin du philatéliste	X
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger	
— Quelques mots du 53ème Congrès de Bâle	XI
— Pro Juventute	XIII
— Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger	XIII
— AVS/AI et assurance-maladies	XIV
Événements suisses	XIV
Sport	XVI

COURRIER SUISSE SCHWEIZER KURIER

Verantwortlicher Herausgeber :
Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT
Boulevard Général Wahis 256
B - 1030 Bruxelles (Belgien)

Druck und Verlag :
Impression et Publication :

Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 138 - B 1200 Bruxelles (Belgien)
Tel. 02/736 76 30

REDAKTION DER HOLLAND-SEITEN

Redaktorin :

Frau M. Dekens-Meli
Zoomweg 2, Wageningen
Tel. : 08370 - 139 45

Inserate :

Herr S. Zürcher
Aurikelstraat 114
Amsterdam-Noord
Tel. 020-22 20 33 (bureau)

REDAKTION DER SKANDINAVISCHEN SEITE :

in Zusammenarbeit mit den Schweizerischen Botschaften in Skandinavien und
Herrn Anton von Sprecher,
Carlsmindevej 6 - DK-2840 Holte

Le Service suisse des ondes courtes a quarante ans

Il existe plusieurs façons de célébrer un anniversaire: avec faste ou avec discréction, avec joie ou avec émotion, avec espoir ou avec regrets. Cela dépend de la nature de l'anniversaire et de celui – homme ou institution – que l'on entend honorer.



Joël Curchod, directeur du Service suisse des ondes courtes depuis 1965.

Le quarantième anniversaire des émissions suisses sur ondes courtes est, lui, du genre discret. Par vertu? Ce n'est pas certain. Par obligation? Sans aucun doute, la conjoncture n'incite guère aux fastueuses cérémonies. Cet anniversaire constitue au premier chef, pour nous qui vivons la vie quotidienne du Service suisse des ondes courtes, l'occasion de «faire le point» et de rendre hommage à ceux qui nous ont précédés.

Faire le point ne signifie pas dresser un bilan. Dans un bilan, on ne tient compte que des actifs et des passifs d'hier et la différence est soulignée d'un double trait bien gras, pire qu'un point final! Faire le point, c'est au contraire se souvenir – certes – mais encore analyser, remodeler et envisager l'avenir. C'est se pénétrer de sa propre expérience, s'inspirer de celle des autres, saisir le temps qui passe, le

mieux comprendre, projeter vers le lendemain l'histoire épurée de la veille. En termes de radiodiffusion vers l'étranger, c'est passer les motivations de naguère au crible de l'environnement du moment, afin de mieux faire apparaître les raisons qui feront la radio de demain. Le fil conducteur de quarante années de radiodiffusion vers l'étranger, c'est l'*auditeur*. A cause de lui, autour de lui, pour lui est née, a grandi et s'est épanouie notre radio.

En 1975, la radio fait partie intégrante de l'horizon quotidien de la plupart des hommes, quelle que soit leur condition. On parle volontiers de radio de compagnie, c'est vrai. On parle aussi de radio de service, c'est encore vrai. Le «miracle» de la radio appartient au passé; l'instrument fait désormais partie des réalités familières de tous les instants. La radio n'étonne plus personne, mais elle a su se rendre indispensable.

Les émissions sur ondes courtes, destinées à des auditeurs lointains, échappent quelque peu à cette routine. Elles sont en effet dotées d'une mission spécifique, d'où l'idéologie n'est point toujours absente. Elles demeurent pour d'aucuns un redoutable outil de propagande; pour d'autres – dont nous sommes – elles sont essentiellement un remarquable support d'information, qui possède les dons d'ubiquité et d'instantanéité. Il est paradoxal de constater la coexistence de deux phénomènes apparemment contradictoires: d'une part, l'extraordinaire flux de nouvelles et d'idées que dispensent quotidiennement les mass media du monde entier et qui plongent les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs dans un véritable bain de surinformation. D'autre part, les énormes lacunes de cette

même information, lacunes généralement liées à la situation géographique et politique de certains auditoires. Voilà pourquoi, sans doute, plusieurs millions d'auditeurs de partout suivent, en 1975, les émissions du Service suisse des ondes courtes.

En ce qui concerne les Suisses de l'étranger, lecteurs de cette excellente publication, leur intérêt à l'égard de nos programmes est fonction de plusieurs facteurs, dont la combinaison détermine, le cas échéant, le besoin d'être informé par les ondes suisses sur la vie de leur pays d'origine, comme sur les événements internationaux, ainsi que sur les idées et les opinions, exprimées en Suisse, à propos des problèmes importants qui font l'actualité.

Aucune commune mesure n'existe, en principe, entre un compatriote résidant dans un pays proche de nos frontières, qui bénéficie de toutes les commodités souhaitables en matière d'information et qui peut de surcroit recevoir la presse suisse sans grand délai, et un Suisse établi dans un pays lointain, où les communications sont moins aisées et où la circulation de l'information pose des problèmes. Il arrive pourtant que les intérêts radiophoniques des uns et des autres convergent. C'est notamment le cas lorsque des relations internationales se détériorent, ou lors d'importants événements mettant en jeu la Suisse politique et économique. C'est également le cas lorsque notre pays devient acteur ou témoin privilégié d'événements de portée internationale. En tout état de cause, nos compatriotes doivent savoir que, quelles que soient les circonstances, même (et surtout) en cas de grave tension au plan international, la radio suisse sur ondes courtes peut leur apporter, sans intermédiaire et sans retard, l'information souhaitable... et souhaitée.

Puisqu'il est question d'un anniversaire, qu'il me soit enfin permis,



Image en haut

Centre émetteur d'ondes courtes à Schwarzenburg (prise de vue historique). Les installations furent créées en 1938, alors que, jusque-là, c'était l'émetteur d'ondes courtes de Prangins de la Société des Nations qui avait servi aux émissions à destination de l'outre-mer. Aujourd'hui, il existe à Sottens un autre centre émetteur à destination d'outre-mer. Les émissions à destination de l'Europe et des pays limitrophes, par la voie des installations émettrices de Bero-münster, existent pratiquement depuis la création du Service suisse des ondes courtes.

Image en bas

Les deux anciens directeurs du Service suisse des ondes courtes, Paul Borsinger (à gauche) et le Dr Gerd H. Padel (à droite). Paul Borsinger fut en fonctions de 1935 à 1960 et Gerd Padel de 1961 à 1964.

tout en exprimant aux anciens dirigeants et collaborateurs du Service suisse des ondes courtes notre très reconnaissante admiration pour le travail éclairé qu'ils ont accompli, d'évoquer un aspect de notre activité qui, parce que les temps et les mœurs ont changé, a bien perdu de son attrait, mais qui a joué naguère un rôle prépondérant dans les relations de notre sta-

tion avec ses auditeurs: la présence «sentimentale» de la voix de la Suisse. Cette présence sentimentale a permis à nombre de nos compatriotes, en des jours bien sombres de l'histoire du monde, de mieux supporter (sinon d'oublier) que les frontières étaient hermétiquement closes. Aujourd'hui, cette liaison sentimentale porte à sourire.

Nous sourions, nous aussi, mais point par dérision. Notre sourire est celui de l'amicale complicité avec tous ceux qui, fidèlement, où qu'ils se trouvent, restent attachés à la radio suisse. Sans eux, nous n'existerions plus; avec eux, nous pouvons envisager l'avenir au service de tous nos auditeurs.

Joël Curchod

Les caractéristiques de l'économie énergétique suisse

Les particularités de l'économie énergétique suisse découlent aussi bien de la situation naturelle de notre pays, en particulier de sa géographie et de son climat, que des caractéristiques économiques et sociales particulières à notre nation. Les traits caractéristiques de notre économie énergétique concernent donc non seulement les différents agents énergétiques et les différents échelons de notre approvisionnement, mais encore toute l'organisation et les problèmes généraux du secteur de l'énergie en Suisse.

Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de relever le caractère explosif de la croissance de notre consommation d'énergie au cours de ces dernières années, qui a pratiquement quadruplé depuis 1950, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 6% environ. En chiffres absolus et exprimée en tonnes équivalentes de pétrole, la consommation globale d'énergie de la Suisse a passé de 4,2 millions de tonnes en 1950 à environ 16 millions de tonnes en 1974.

Si l'on considère la répartition de nos besoins globaux entre les différents agents énergétiques, on remarque immédiatement la forte prépondérance des produits pétroliers. Le tableau ci-après montre

la couverture des besoins énergétiques de la Suisse en 1974:

Pétrole	77,4%
Électricité	17,2%
Gaz naturel	2,2%
Charbon	1,9%
Bois	1,3%
	100,0%

Manifestement, les particularités physiques différentes des agents énergétiques mentionnés plus haut n'influencent pas seulement le volume de la demande, mais encore la façon dont ils sont distribués, c'est-à-dire l'organisation de leur distribution aux consommateurs. Les combustibles et les carburants liquides possèdent une teneur en énergie très élevée, tout en offrant de gros avantages de manutention pour leur transport, leur stockage et leur utilisation. Cet important domaine des agents énergétiques faciles à stocker, à transporter et à commercialiser se révèle particulièrement adéquat pour le développement d'une économie de marché et constitue pour cette raison un rayon d'action idéal pour le secteur privé de l'économie énergétique. L'approvisionnement en bois et en charbon, agents énergétiques qui possèdent les mêmes qualités que les combustibles et les carburants liquides, à l'exception des facilités

de manutention, repose également en grande partie sur un système de distribution axé sur l'économie privée.

Dans le domaine des agents énergétiques difficilement stockables, le gaz et l'électricité, qui sont en conséquence des énergies liées à un réseau, l'influence des pouvoirs publics est très forte. En ce qui concerne l'électricité, la distribution repose pratiquement en exclusivité entre les mains des communes, alors que ce sont des agents régionaux, cantonaux ou appartenant même au secteur de l'économie privée qui interviennent au niveau de la production de l'énergie et de son transport. On constate une situation analogue dans le secteur du gaz, dont la plus petite unité est constituée par le service communal du gaz.

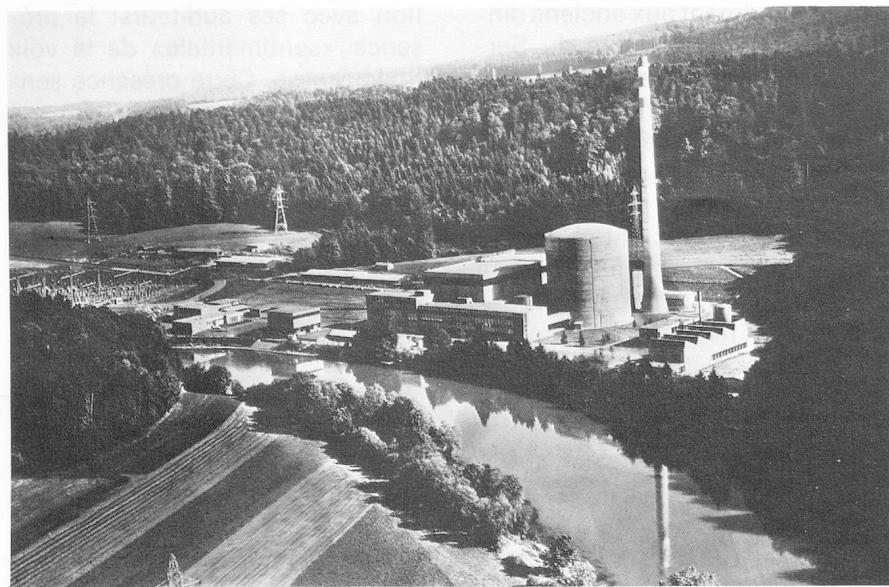
Dans ce secteur, ce sont presque exclusivement les pouvoirs publics qui assurent la production, le transport et la distribution.

Pour comparer les caractéristiques de l'offre d'énergie, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, à celles de la demande, il est indiqué de considérer non seulement les différents agents énergétiques, mais encore la forme prise par l'énergie utilisée (l'énergie «utile»). En effet, ce dont a besoin le consommateur ou l'utilisateur final de l'énergie, ce n'est en fin de compte ni d'huile de chauffage, ni d'électricité ou de gaz, mais de chaleur, de travail mécanique, d'énergie chimique ou de lumière. En prin-

cipe, tous les agents énergétiques primaires ou secondaires peuvent produire de la chaleur. Le fait que la part de loin la plus importante de l'énergie consommée soit destinée précisément à la production de chaleur revêt une importance décisive.

En 1974, cette part était de 78% de l'ensemble de l'énergie utile, dont 60% furent destinés au chauffage de locaux résidentiels et industriels, alors que le solde de 40% était utilisé pour la cuisson et dans les processus industriels. Ceci signifie que presque la moitié de la consommation globale d'énergie est destinée au chauffage des locaux. La part du travail mécanique, c'est-à-dire avant tout des transports, mais aussi des machines et appareils industriels et domestiques, se montait à 18% de l'ensemble de l'énergie utile, 3,8% seulement étaient consommés comme énergie chimique, alors que seulement 0,2% de l'énergie utile était destiné à l'éclairage. Cette analyse montre donc clairement que la base stratégique d'une politique énergétique suisse consiste à déterminer la quantité de chaleur qui doit être produite en principe par chacun des agents énergétiques.

Quant aux différents consommateurs d'énergie, on peut constater que l'industrie consomme en chiffres ronds un tiers de l'énergie globale, les deux autres tiers revenant aux ménages, à l'artisanat et à l'agriculture. En d'autres termes, une proportion très importante de la consommation d'énergie est déterminée par le comportement personnel de chaque individu. D'une comparaison avec l'étranger, on peut tirer des caractéristiques valables pour l'économie énergétique suisse. Dans cette optique, il faut mentionner en tout premier lieu la forte dépendance de l'étranger de notre approvisionnement en énergie. Les forces hydrauliques et le bois constituant pratiquement nos uniques sources



Centrale nucléaire de Mühleberg BE.

indigènes d'énergie, notre approvisionnement en énergie dépend pour environ 85% de l'étranger. Cette situation soulève non seulement des problèmes de politique d'approvisionnement, mais prend encore une importance particulière si l'on considère ses répercussions sur notre balance des paiements.

En résumé et d'une façon très schématique, on peut constater que l'économie énergétique suisse est caractérisée par les particularités suivantes:

- une croissance explosive de la consommation d'énergie depuis 1950,
- la part prépondérante du pétrole dans l'approvisionnement global en énergie
- la part prépondérante de l'énergie utile constituée par les besoins en chaleur
- l'importance de la consommation individuelle
- la forte dépendance de l'étranger de l'approvisionnement en énergie
- la prédominance du secteur privé dans les activités d'approvisionnement en énergie aisément stockable (pétrole, charbon et bois), et le rôle prépon-

dérant des pouvoirs publics dans l'approvisionnement en énergie de réseau (électricité et gaz), ainsi que

- une consommation d'énergie par habitant relativement faible en comparaison avec les autres pays de même niveau de développement.

Nos problèmes actuels d'approvisionnement en énergie proviennent en majeure partie de ces traits particuliers. La croissance explosive de la consommation d'énergie depuis 1950 a conduit notre approvisionnement en énergie à une dépendance croissante envers l'étranger et l'a ainsi rendu toujours plus vulnérable. Il a également atteint le seuil critique au-delà duquel toute charge supplémentaire de l'environnement, due à la production d'énergie, sa distribution et sa consommation, est mise en question. L'énergie ne pourra réellement contribuer au bien-être et à l'amélioration de la qualité de la vie que dans la mesure où elle sera disponible en quantité suffisante pour notre économie nationale, et ceci dans une mesure écologiquement supportable.

Schaffhouse

Portrait d'un petit canton

Biographie – Bibliographie

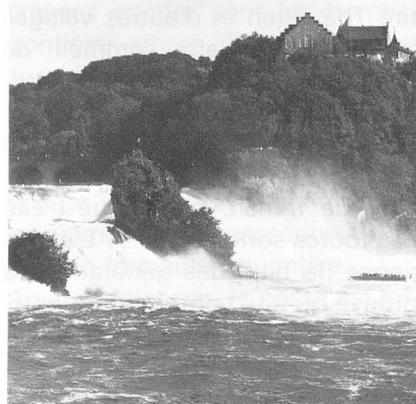
Fritz Senft est né le 11 mai 1922 à Wettingen, en Argovie. Il fréquenta l'école normale de Schier, devint instituteur et s'intéressa à l'étude du germanisme et de l'histoire à l'université. Dès 1946, il entre dans l'enseignement, tout d'abord dans une commune d'Argovie, puis dans la ville de Schaffhouse pour une durée de seize ans. En 1971, il retourne dans la vallée de la Limmat, où il enseigne à l'école primaire de Geroldswil. Sur le plan extra-scolaire, il est écrivain et a publié des poèmes lyriques, des contes et de nombreux essais. En tant que président d'une commission de l'Association des enseignants, il œuvre à l'élaboration d'ouvrages scolaires. De plus, il est engagé dans de nombreuses tâches culturelles.

Tout Schaffhousois pourra, sans difficulté, nous situer son canton sur une carte en relief; car son canton a poussé tout au nord du pays, comme une excroissance qui peut nous faire penser à toutes sortes de choses, entre autres au renflement d'un bon gros pain paysan dans lequel les gourmands ont envie de croquer à belles dents! Partant encore de la carte, on peut aussi évoquer une sorte de collage géographique, tant les diverses parties de Schaffhouse semblent éclater en tous sens, comme des lambeaux. Le Rhin, c'est son appui, d'un seul côté certes; mais il n'en fait pas moins valoir ses droits de cours d'eau qui s'y connaît, lui, en matière de monde. Tous les autres ne sont que ruisselets qui apportent leur toute petite contribution, ne s'enflent que rarement, à peine le temps d'un gros orage. Sous d'humbles noms – quand ils en portent, car souvent ils ne sont désignés que par le mot «ruisseau» ou «ru» – ils serpentent à travers bois et prairies, traversent quelques villages isolés et jouent, ici et là, les garde-frontières.

Alors, du point de vue global, la force d'expression des eaux reste modeste; d'autant plus que celles-ci ne s'unissent nulle part pour former des lacs, qu'ils soient naturels ou artificiels. Mais qu'on se trouve dans le tronc principal du canton ou dans les autres parties de Schaffhouse, on est toujours «am Rhein», c'est bien au fleuve qu'on se réfère pour diviser le canton en une partie «haute» et une partie

«basse», et ce sont les caractéristiques du fleuve qui se chargent aussi de créer l'unité du pays et sceller ses morceaux entre eux. Cependant, le Rhin ne joue encore ici, d'aucune façon, le rôle de fleuve européen auquel il est destiné par la suite; au contraire: après avoir goûté à l'air du large dans les eaux du lac de Constance, il retourne sans faire d'histoires à ses allures provinciales. Il semble même à peine conscient du grandiose de ses chutes écumantes. Mais, assurément, pour Schaffhouse, la Chute du Rhin est plus qu'une simple curiosité naturelle, visitée par des milliers de touristes et immortalisée infatigablement sur des milliers de pellicules. Les petits cantons en sont réduits à exploiter de mille manières leurs moindres particularités pour tirer profit de chacune de celles-ci, que la nature n'offre pas toujours spontanément. Un pays de montagne, refermé sur lui-même,

La chute du Rhin (ONST).



pourrait avoir la tâche plus facile à cet égard; en revanche, dans une région morcelée, on est toujours guetté par le danger du «découssu», comme si la nature ne cessait de protester contre toute limite imposée artificiellement. Mais la communauté des hommes crée ses propres lois, qui sont presque inébranlables, tant elles sont subordonnées à de nombreux éléments: aux caprices du ciel, aux humeurs de la terre, du vent et du gel, de la valeur utilitaire aussi qui se cache derrière les beautés matérielles.

Les nombreux points de vue sur le sol schaffhousois offrent l'occasion de se rendre compte de ses composants naturels. Une grande part de l'enchantedement qui imprègne les horizons est déjà contenue dans leurs noms. Qu'ils se nomment Herrentisch, Wolkenstein, Kerzenstüбли, Hagen, Radegg, Hurbig ou n'importe quoi d'autre, ils évoquent, pour celui qui les contemple, les courbures des collines, l'étendue des champs ou les profondeurs des forêts, tout un univers qui exhale le calme et la sérénité. Ce n'est pas un miracle si un appel pressant sort de ces paysages qui sont aussi réceptacles de rêves prolongés.

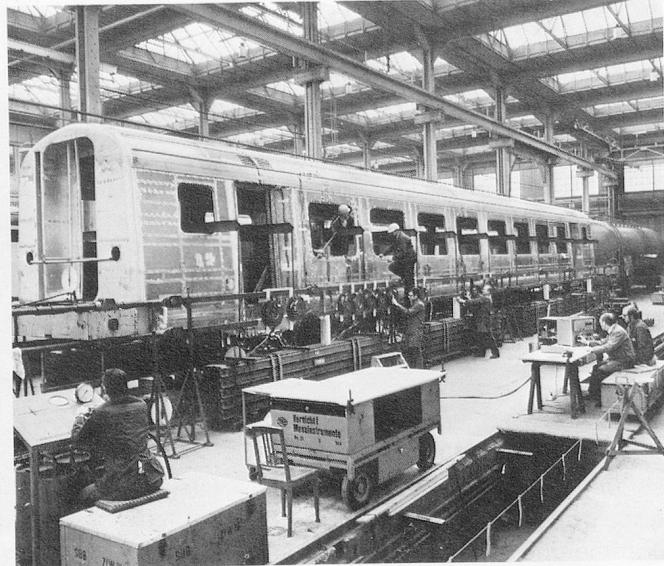
C'est tout particulièrement le cas pour la région du Randen, qui, avec ses roches calcaires, forme un dernier contrefort jurassien décidé. En terrasses, il monte en vallons étroits du creux du Rhin pour se transformer en un îlot étiré et très boisé. Entre ses hauts plateaux se dessinent les rainures des vallons, les baies foisonnent sur le sol aride et, au début de l'été, y fleurissent les précieux «Sabots de Vénus». Et puis les gros flocons de neige tourbillonnent, tels des vols de papillons, fêtent le retour du printemps, alors que les chevreuils et les lièvres se pressent encore autour des crèches et que les sangliers, en bandes, galopent dans les fossés.

Pour beaucoup de Schaffhousois,



La grand-rue sans trafic de Stein am Rhein (ONST).

la région du Randen a une résonnance toute particulière dans leur cœur; peut-être parce qu'ils y découvrent une étendue qui rejoint les aspirations des pionniers et des trappeurs! Dans ce jeu plein de mystère où ombre et lumière, soleil et brouillard se mêlent, ils puisent des forces revivifiantes, et les sentiers aux mille lacets, même s'ils les ont déjà parcourus des centaines de fois, continuent de leur apporter un enchantement et un parfum d'aventure toujours renouvelés. D'autres régions n'en imposent pas moins leur charme, le Reiat, par exemple, qui ouvre sa haute plaine au sud du Randen. Avec son sol pierreux, il a conservé en maints endroits un aspect de «Terre inconnue». Malgré tout, dans les principales colonies paysannes de jadis, on trouve la marque du monde contemporain avec ces petites communautés de gens qui retournent à la terre pour se «ressourcer» loin du bruit des villes. Cette attitude ne doit pas être interprétée comme une fuite, mais bien comme une façon de prendre du recul, car, en s'installant dans ces contrées, on endosse en même temps un certain nombre d'inconvénients: le régime sévère des hivers, la bise coupante, les sautes d'humeur de la température.



Construction d'un wagon CFF à Neuhausen (SIG).

Tout près, pour ainsi dire à une portée de main des villages du Reiat, il y a le Hegau badois, avec ses vieux cônes volcaniques qui dominent le paysage comme des mets refroidis depuis longtemps. Oui, ils étaient déjà refroidis, déjà éteints, quand les chasseurs de l'âge de la pierre foulait le sol, comme le prouvent les traces trouvées lors de fouilles près de Thayngen, à Kesserloch et à Weier. Ainsi alternent, dans cette zone frontalière, les curiosités topographiques et les richesses préhistoriques.

Mais, alors que l'archéologue tente de mettre à jour ses trésors enfouis, déjà les cheminées des usines fument dans son dos, déjà les chemins de fer allemands filent élégamment dans le paysage. C'est le trafic routier moderne qui a tiré Thayngen et d'autres villages frontières de leur sommeil de «belle-au-bois-dormant» et permis leur développement accéléré. Mais la situation du canton de Schaffhouse, qui en fait une région de transit, n'implique-t-elle pas toutes sortes d'aléas? L'expérience de bien des générations a prouvé qu'une telle situation pouvait vous exposer au meilleur comme au pire. Et, certes, on admet plus facilement certains phé-

nomènes quand ils apparaissent dans des anecdotes relatives à cette situation plutôt que lorsqu'ils se produisent dans la réalité. Cependant, les pionniers d'une paix à laquelle on ose croire de tout cœur n'ont pas la tâche trop difficile de nos jours.

Grâce à la mobilité née de cette diversité, on a appris à faire reculer les obstacles trop contraignants. Ce n'est pas un hasard si le centre de gravité du commerce et du trafic se trouve, en fait, à la périphérie. C'est bien le cas de la ville de Schaffhouse, dont on suppose couramment qu'elle porte le nom de sa forteresse, le Munot. Elle s'appelle d'ailleurs, avec tout autant de pertinence, la ville des beaux encorbellements, ce qui est même à double sens, car, avec ses terres avoisinantes, elle est, à son tour, en quelque sorte l'encorbellement de la Suisse. Une autre façon de dire donc, qui sonne bien un peu vieillotte, mais qui reflète le fait que le présent de Schaffhouse trouve son expression avec beaucoup de bonheur et d'allant dans son passé.

Avec sa place de marché et ses entrepôts de marchandises, en tout, on a fait la belle part à l'histoire. Le progrès s'est accompli en gardant le sens de la mesure, et

Quelques chiffres (d'après les recensements de décembre 1970)

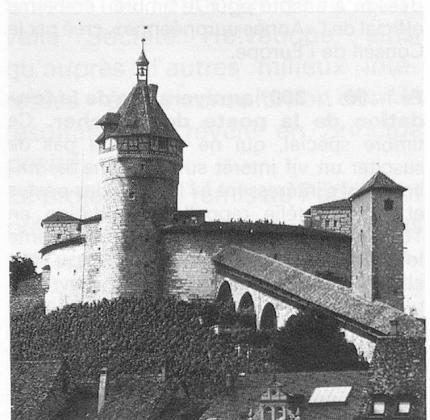
Superficie du territoire: 298 km²
Population: 72 854 habitants (34 communes; la ville de Schaffhouse compte 38 151 habitants)
Confession: 46 772 protestants
23 277 catholiques-romains
2 805 autres confessions
Langue: l'allemand (non compris la population étrangère)
Exploitations agricoles: 1 794
Tourisme: 900 à 1 000 lits dans le canton
Exploitations industrielles: 107 (employant 10 893 personnes). Base de 1974
Petites entreprises: 938
Sociétés anonymes: 234
Revenu par habitant: 12 620 francs (moyenne suisse: 13 000 francs)

tout ce qui pouvait ressembler à de la hâche a été tenu à l'écart; le passage de l'artisanat à l'industrie s'est même fait avec discrétion. Le visage de la vieille ville a souffert de peu d'altérations, et les quartiers qui ont poussé tout autour n'ont pas brisé la tradition à laquelle l'historien Johannes von Müller (1752-1809) a fait allusion quand il voulait montrer en Schaffhouse le modèle d'un petit Etat libre, gouverné dans la sagesse et l'équité.

Bien naturellement, le trafic touristique se concentre autour de la Chute du Rhin, déjà mentionnée plus haut, grâce à laquelle Neuhausen est devenue une ville à voir. Goethe et Mörike, ainsi que tant de peintres renommés et de graveurs, ont célébré ce joyau naturel.

A ses côtés, bien sûr, on peut aussi citer la petite ville de Stein-am-

La forteresse du Munot, à Schaffhouse, construite entre 1564 et 1585 (ONST):



Rhein, dans le haut du canton. Ce n'est pas pour rien qu'elle est le lieu de prédilection d'hôtes si nombreux, de par sa situation déjà unique, au pied de la forteresse de Hohenklingen et à la pointe du lac Inférieur, si riche en petites îles. Les façades peintes de ses maisons en font un joyau artistique pour les yeux de petits et grands, et sont dignes de couronner une promenade enchanteresse le long du Rhin.

Pareil à une pousse sauvage, le «Steiner Zipfel» se dresse dans la région badoise. Une région très accidentée, toute pleine d'imprévisus, et, certes, l'évolution historique, à l'image du paysage, a été, elle aussi, jalonnée de toutes les particularités imaginables. Parmi celles-ci, on trouve notamment, près de Ramsen, un hameau du nom de Moscou, probablement un souvenir des guerres russo-napoléoniennes. Les postes de douane sont semés dans la nature avec une belle générosité, et plus nombreuses encore sont les bornes-frontières grises. Elles enferment aussi dans une sorte de cercle magique le village de Büsing, enclavé allemande entièrement nichée dans le giron schaffhousois, et dans laquelle on pénètre depuis longtemps sans passeport, sans aucune formalité douanière.

Ainsi, à deux pas, le passé est miraculeusement vivant. Il a marqué dans le paysage le sceau des cultures anciennes, il camoufle bien

quelques bavures, mais nous permet de constater en même temps qu'en fin de compte, ce n'est jamais le droit du plus fort qui triomphe, mais bien celui basé sur la confiance. Un sens artistique semble entrer en jeu ici, et que serait l'esprit humain s'il n'était tenu en éveil par l'existence de certaines difficultés! A cet égard, le bas du canton est même une preuve de plus; car, bien qu'il fasse peu parler de lui, il donne malgré tout son apport, à la structure originale, et pittoresque à sa façon.

Faut-il considérer le canton de Schaffhouse comme un phénomène né des coups aveugles du hasard, ou ne doit-on pas plutôt rendre responsable de son existence une suite heureuse d'arrêts du destin? Celui qui a présenté à l'esprit à quel point il a fallu souder des fragments si divers pour leur donner une forme viable n'aura pas de difficulté à trouver la réponse juste. Car cela ramène au sentiment de la patrie à sa juste valeur, c'est-à-dire au respect qui naît de chaque relation transparente avec le monde, de chaque émotion vraie. *Fritz Senft*

en collaboration
avec Pro Helvetia



Encorbellement d'une maison bourgeoise dans la vieille ville de Schaffhouse. Riche en anciennes maisons bourgeoises, Schaffhouse peut s'enorgueillir d'avoir – fait rare aujourd'hui – une vieille ville encore réellement habitée. Les maisons du haut de la vieille ville en particulier se distinguent par leurs façades parfaitement conservées et ornées d'encorbellements. Le nouveau timbre de 2 fr. montre le ravissant encorbellement trapézoïdal qui embellit la maison «Zum Buchsbaum», datant de 1657. Bien qu'il n'existe plus aucune attestation officielle, certaines caractéristiques donnent à penser que l'encorbellement pourrait bien être l'œuvre du sculpteur Lorenz Schreiber.

Communications officielles

APPEL

pour l'annonce des prétentions d'indemnisation d'intérêts suisses en **Hongrie** non réglées par l'accord du 19 juillet 1950.

Le 6 septembre 1974 est entré en vigueur l'accord d'indemnisation entre la Suisse et la Hongrie conclu le 26 mars 1973. Par cet accord, la Hongrie s'engage à payer à la Confédération une somme globale comme règlement définitif de toutes les prétentions d'indemnisation de biens, droits, intérêts et créances suisses touchés jusqu'au 26 mars 1973 par une mesure hongroise de nationalisation ou toute autre mesure liée aux modifications survenues dans la structure économique de la Hongrie (expropriations après le 19 juillet 1950).

I. Selon cet accord, peuvent faire valoir une prétention d'indemnisation:

- a) les personnes physiques qui ont possédé la nationalité suisse tant au moment de la mesure d'expropriation que lors de la conclusion de l'accord (26 mars 1973) et durant cette période et qui n'ont jamais possédé concurremment la nationalité hongroise;
- b) les personnes morales et les sociétés commerciales à intérêt suisse prépondérant, à la condition qu'elles fournissent la preuve de la prépondérance des intérêts suisses durant cette même période.

II. Toutes prétentions annoncées doivent contenir les indications suivantes:

- a) pour les personnes physiques: nom, adresse, date de naissance, commune d'origine, date de l'acquisition de la nationalité suisse (avec présentation d'une confirmation du droit de cité faisant preuve de la nationalité suisse dès le moment de la mesure d'expropriation jusqu'au 26 mars 1973), nationalité antérieure éventuelle, double indigénat;
- b) pour les personnes morales et les sociétés commerciales: raison sociale, siège et preuve de la prépondérance des intérêts suisses dans l'entreprise durant la période mentionnée sous chiffre la;
- c) lieu et nature des propriétés nationalisées, superficie respectivement volume, description détaillée de la propriété et de l'état des immeubles, charges hypothécaires, date de l'acquisition (avec présentation d'extraits de registres fonciers, contrats d'achat, actes successoraux), éventuellement biens mobiliers faisant partie des propriétés (mobilier, machines, etc.) avec présentation d'inventaires détaillés et de la preuve du droit de propriété;
- d) évaluation de l'indemnité demandée en monnaie d'origine ainsi qu'en francs suisses (avec indication du taux de change) et justification détaillée de l'indemnité (taxation fiscale, valeur d'assurance, valeur de rendement, etc.).

III. Les prétentions d'indemnisation doivent être envoyées sans retard, mais au plus tard jusqu'au 30 novembre 1975, à la

Commission des indemnités de nationalisation
c/o Département politique fédéral
Eigerstrasse 80
CH-3003 Berne

Ce délai est forclusif. Les prétentions annoncées après le 30 novembre 1975 ne pourront plus être prises en considération.

L'attention des intéressés est attirée sur le fait qu'après paiement de la somme globale par la Hongrie, toutes les prétentions fondées sur les biens, droits, intérêts et créances suisses susmentionnés sont considérées comme définitivement acquittées.

Commission des indemnités de nationalisation

Timbres spéciaux II 1975

Jour d'émission: 11.9.1975



Fr. -15 Constructions conçues pour les handicapés. Des obstacles compliquent souvent inutilement la vie des handicapés. Dû à Celestino Piatti, de Bâle, le timbre spécial montre une personne hissant péniblement en haut d'un escalier un fauteuil roulant dans lequel est installé un handicapé. Il en appelle aux architectes, ingénieurs, maîtres de l'ouvrage et autorités pour qu'ils établissent les plans et construisent dorénavant en pensant aux handicapés et en tenant compte de leurs besoins.

Fr. -30 La main tendue. Ce timbre a pour but de signaler le travail méritoire accompli par les services interconfessionnels de secours par téléphone. Travaillant 24 heures sur 24, l'institution apporte dans douze villes suisses soutien moral et réconfort spirituel aux désespérés, aux désemparés, aux solitaires et à toute autre personne confrontée à un problème. Le timbre montre l'emblème officiel de l'Association suisse des services de secours par téléphone, créé par le graphiste zurichois Walter Beutter.

Fr. -50 Année européenne du patrimoine architectural. Sous le thème «Un avenir pour notre passé», le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, a décrété l'année 1975 «Année du patrimoine architectural». Le timbre spécial doit éveiller ou maintenir en éveil l'intérêt de toutes les couches de la population pour la conservation de bâtiments, de places ou d'ensembles urbains historiques. Le graphiste lausannois Pascal Besson a adapté pour le timbre l'emblème officiel de l'«Année européenne», créé par le Conseil de l'Europe.

Fr. -60 300e anniversaire de la fondation de la poste des Fischer. Ce timbre spécial, qui ne manquera pas de susciter un vif intérêt surtout dans les milieux qui s'intéressent à l'histoire des postes et à la philatélie, rappelle la fondation, en 1675, de la poste des Fischer. Il représente le conseiller bernois Beat Fischer von Reichenbach (1641-1698), qui fit œuvre de pionnier dans le domaine postal, et a été réalisé d'après une peinture à l'huile qui est propriété privée. La poste des Fischer a exercé son activité de 1675 à 1832. Le timbre a été conçu par l'imprimerie Courvoisier SA, à La Chaux-de-Fonds.

Droits politiques des Suisses de l'étranger

Message du Conseil fédéral et projet de loi du 3 mars 1975

Dans ce message à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral rappelle que sous la Constitution de 1848 déjà, les Suisses de l'étranger se sont préoccupés de la question des droits politiques. En 1935, à titre exceptionnel, ils purent voter sur l'initiative de crise. D'autre part, au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, les Suisses de l'étranger appelés sous les drapeaux furent autorisés à exercer les droits politiques. Jusqu'à ce jour, on en est resté à ces exceptions, étant donnée la situation juridique due à l'article 43 de la constitution, selon lequel seul peut prendre part aux votations et élections celui qui a son domicile en Suisse.

Ce n'est que depuis l'introduction de l'article 45bis dans la constitution que le législateur a la possibilité de prévoir l'exercice des droits politiques du Suisse de l'étranger.

Crée par le Département politique fédéral, une commission d'étude a examiné les divers aspects du problème et présenté ses recommandations dans un rapport du 21 mai 1973. Ensuite, le Conseil fédéral a ordonné qu'il soit procédé – auprès des gouvernements cantonaux, des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, ainsi qu'àuprès d'autres milieux intéressés – à une consultation dont le résultat s'est révélé en principe positif.

Le projet de loi remis au Parlement prévoit que l'exercice des droits politiques par le Suisse de l'étranger – il ne s'agit ici que de matières fédérales – ne pourrait se faire que sur territoire suisse. Contrairement à d'autres pays, nombreuses sont les votations qui ont eu lieu en

Suisse, ce qui exige des notions particulières des matières mises en question et certains liens géographiques. Le séjour sera censé suppléer jusqu'à un certain point le domicile en Suisse, qui fait défaut lorsqu'il s'agit de Suisses de l'étranger. Si l'on voulait permettre aux Suisses de l'étranger l'exercice des droits politiques depuis l'étranger, on devrait alors accorder la réciprocité aux étrangers domiciliés en Suisse. Ceci aurait des conséquences beaucoup plus lourdes pour notre pays que si un Etat étranger agissait d'une manière analogue à l'égard des étrangers établis sur son propre territoire. Le projet de loi prévoit de plus que le Suisse de l'étranger peut librement désigner la commune où il entend exercer son droit de vote («domicile politique»). Cette solution tient mieux compte du principe en vigueur en Suisse du vote au lieu de domicile que ne le ferait celle prévue par la commission d'étude et liée au lieu d'origine. Pour pouvoir voter, le Suisse de l'étranger doit s'annoncer avant la votation par l'intermédiaire de sa représentation suisse auprès de la commune qu'il a désignée. Celle-ci est alors en mesure de préparer le matériel de vote et d'élection et de le tenir à disposition du Suisse

de l'étranger. Le contrôle administratif est limité au minimum.

Par ailleurs, il ne sera fait aucune distinction entre les citoyens suisses qui ne possèdent aucune autre nationalité et les double-nationaux. Seuls sont exclus du droit de vote ceux qui, selon le droit suisse, sont frappés d'interdiction pour cause de maladie mentale ou faiblesse d'esprit. L'étendue des droits politiques (participation aux votations et élections fédérales, aux initiatives populaires et demandes de référendum fédérales) n'est pas limitée. Reste réservée la compétence des cantons et communes de régler l'exercice par les Suisses de l'étranger du droit de vote en matières cantonale et communale, ainsi que leur participation à l'élection du Conseil des Etats.

La loi fédérale autorise le Conseil fédéral à prévoir une réglementation spéciale dans certains cas. Il est, par exemple, des pays dans lesquels la Suisse n'entretient pas de représentation; il s'agit encore des fonctionnaires et employés de la Confédération envoyés à l'étranger qui, pour des raisons de service, ne peuvent venir en Suisse participer à une votation ou élection.

Il appartient maintenant aux Chambres fédérales de se prononcer sur le projet de loi du Conseil fédéral.

Politique suisse de présence à l'étranger

Message du Conseil fédéral et projet de loi du 9 avril 1975

Dans son message à l'Assemblée fédérale sur la coordination dans le domaine de la présence de la Suisse à l'étranger, le Conseil fédéral trace les grandes lignes d'une conception globale de la présence de la Suisse hors de nos frontières.

Il met en évidence le rôle que jouent nos échanges avec l'étranger, qu'ils soient de nature écono-

mique, culturelle, touristique ou qu'ils impliquent des déplacements durables de populations (émigration); il en déduit que cette interdépendance croissante des pays et des peuples doit nous inciter à ne pas nous désintéresser de l'image de la Suisse à l'étranger et à ne pas renoncer à toute action visant à un certain rayonnement. Ce problème intéresse de nombreux organismes étatiques (p. ex. Office des affaires culturelles du

Département de l'intérieur, Division du commerce, représentations diplomatiques et consulaires, semi-étatiques (p. ex. Office national suisse du tourisme, Pro Helvetia) ou privés (Office suisse d'expansion commerciale, Société suisse de radiodiffusion et télévision), créés indépendamment les uns des autres au cours de ces dernières décennies et caractérisés par une grande diversité quant à la forme juridique, au mode de financement et aux tâches qui leur ont été confiées.

En 1970, lors de débats parlementaires relatifs à l'octroi d'une subvention à l'Office suisse d'expansion commerciale, plusieurs députés avaient estimé que la coordination était insuffisante entre les institutions déployant leurs efforts en faveur du rayonnement de la Suisse à l'étranger; compte tenu de l'importance des subventions versées par la Confédération à ces organismes, ils avaient souhaité qu'une conception globale soit élaborée dans ce secteur.

L'étude de ce problème a été confiée en 1972 à une commission regroupant les milieux intéressés et placée sous la présidence de M. Willy Spühler, ancien conseiller fédéral et président du conseil de fondation de Pro Helvetia. Cette commission a remis son rapport au Conseil fédéral à la fin de l'année passée.

En vue d'améliorer la coordination entre institutions étatiques, semi-étatiques et privées, le Conseil fédéral propose aux parlementaires de donner suite aux propositions contenues dans ce document. C'est ainsi que le projet de loi soumis à l'Assemblée fédérale vise à:

- institutionnaliser ladite commission;
- charger cet organisme d'importantes tâches de coordination (fixation de priorités géographiques et sectorielles, harmonisation des programmes des différentes institutions, préparation

de plans à moyen et long terme, etc.);

- lui confier l'étude de certains projets concrets ne tombant dans les attributions spécifiques d'aucun de ses membres (p. ex. participation suisse à des expositions de caractère général et notamment à des expositions universelles, préparation de documentation écrite ou de moyens audio-visuels présentant les différents aspects de notre pays);
- mettre à sa disposition le crédit spécial attribué provisoirement

à l'Office suisse d'expansion commerciale ces dernières années «pour des campagnes de propagande générale en faveur de la Suisse»; il serait ainsi possible à la commission de soutenir financièrement les projets d'information générale sur la Suisse pour lesquels, dans la situation actuelle, aucune institution n'est véritablement compétente.

Ces propositions sont de nature à répondre aux vœux exprimés par de nombreux parlementaires en 1970.

PHILATELIE



Ce joyeux bouffon agite ses clochettes depuis des siècles sans jamais se lasser; on peut l'admirer sur un monument qui a toujours fait autorité à Berne: la Tour de l'Horloge. En effet, c'est d'après le carillon de la «Zytglogge» que, jusque bien avant dans le XIX^e siècle, devaient se régler toutes les autres horloges de la cité. C'est en se référant à cette tour, dressée au centre de la ville, qu'on plaçait les bornes horaires le long des routes cantonales qui s'élançait vers tous les points de l'horizon. Cette Tour de l'Horloge a vraiment servi de règle, au sens propre du terme, lorsque les mesures de longueur valables sur tout le territoire bernois – l'aune et la toise – furent marquées sous son porche à l'usage de tous les concitoyens. Les unités de mesure actuelles y sont exposées – depuis l'adoption, il y a cent ans, du système décimal – évidemment sous forme de solides barres de fer d'un et de deux mètres.

L'introduction du système décimal a été extrêmement importante pour le commerce international. C'est en 1875 que fut signée à Paris la Convention dite «du mètre», qui institua le «mètre étalon».

Un timbre spécial des Postes suisses présente ce mètre étalon. L'artiste y a en outre esquissé la ligne spectrale rouge orange du krypton, au moyen de laquelle on définit depuis peu la longueur exacte du mètre.



Les intéressants timbres-poste suisses peuvent être obtenus par abonnement. Nous vous enverrons volontiers un prospectus!

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Numéro postal: _____

Domicile: _____ AS



Service philatélique
Direction générale des PTT
CH-3000 Berne 29

53^e Congrès des Suisses de l'étranger



à Bâle – 28 au 31 août 1975 – Présidence Monsieur Louis Guisan, Député au Conseil des Etats – une foule d'invités et de participants – un grand nombre de séances – thème général: «Les Suisses de l'étranger, ambassadeurs de culture».

Début des hostilités de quatre jours par:

- Commission d'information des Suisses de l'étranger
- Séance de coordination de l'information (plus de 20 pays représentés).
- Séance du Bureau de la Commission des Suisses de l'étranger dans le magnifique cadre du «Hofgut Castelen» à Augst.
- Séances du Fonds de Solidarité.



Hôtel de ville de Bâle.

Le lendemain, les membres de diverses commissions sont à nouveau au travail et parlent de droits politiques, d'assurance-maladies, d'information, d'écoles suisses à l'étranger, de droits de nationalité et règlent des problèmes administratifs, tandis que d'heureux Suisses de l'étranger découvrent des merveilles bâloises ou visitent le jardin zoologique.

Ouverture officielle du Congrès – Wildt'sches Haus – cadre magnifique – ambiance très sympathi-

passant par le gâteau au vin romand et les «Schnetz» suisses-allemandes. Sa conclusion: «La Suisse est un pays compartimenté, mais aussi un pays dont l'alliance entre les différentes parties est merveilleuse. Cette alliance n'aurait jamais pu devenir réalité sans l'existence d'une culture commune».



Lors de la séance de la Commission des Suisses de l'étranger.

que – on joue quelque peu des coudes – le Conseiller d'Etat Edmund Wyss de Bâle nous présente sa ville et nous convie à un vin d'honneur – les participants qui sont pour la première fois à un congrès ont la chance d'être reçus dans la maison patricienne «Seidenhof» par le groupe NSH de Bâle – soirée pleine de bonne humeur.

Séance plénière

Locaux: Maison Sandoz SA

Participants: plus de 400

Décor: splendide

Exposés:

- Monsieur Guisan, Président de la Commission des Suisses de l'étranger.
- Monsieur Basler, Président Central de la NSH.
- Monsieur Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger sur le thème «Existe-t-il une culture suisse?» Réponse oui, en

– Monsieur Spühler, ancien Conseiller fédéral, Président de Pro Helvetia, présenta les activités de cette organisation.

– Monsieur Leuba, Suisse de Paris,

Monsieur Georges-André Chevallaz, Conseiller fédéral.



donna un aperçu de l'activité de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, agrémenté de dias.

– puis une Table Ronde dirigée par Monsieur Paillard, Suppléant du Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, permit de faire connaissance avec la culture suisse dans certaines parties du monde. Participants:

- Monsieur Stauffer présenta l'activité des attachés culturels suisses à l'étranger.
- Madame Frei, Anvers, donna un aperçu émouvant de la culture suisse en général et de la manière de la mettre en valeur.
- Monsieur Adam, La Châtre, ouvrit son cœur pour nous faire part de sa grande activité helvétique en France.
- Monsieur Brändle, Brisbane, Australie, nous charma, de même que
- Monsieur Giss, Tampere, Finlande.
- Monsieur Binder, Osaka, Japon, enchantait l'assemblée par la pré-



Fernando Corena. (Photos Schentz)

sentation des rapports culturels nippo-suisses.

La surprise du jour fut l'époustouflante démonstration des talents d'un chanteur tessinois de renommée mondiale, Monsieur Fernando Corena (bien sûr pas connu en Suisse, car nul n'est prophète en son pays) suivi de

- Monsieur Landolt, Paris, qui retraça le passé de quelques Suisses de l'étranger célèbres.
- Avant d'entendre le message de

Monsieur Georges-André Chevalaz, Conseiller fédéral, Chef du Département des finances et des douanes, qui rappela que la situation économique actuelle est un retour à la normale,

– Monsieur le Ministre Jaccard, bien connu des Suisses de l'étranger, fit un rapide tour d'horizon des problèmes intéressant ces derniers.

Soirée à Riehen: Il faut y avoir participé pour se rendre compte que les liens qui unissent les Suisses de l'étranger ne sont pas un vain mot. Une démonstration particulièrement appréciée fut apportée par les joueurs de fifres et tambours connus sous la dénomination de «Clique Schnooggekerzli».

Le lendemain, un culte œcuménique et une découverte des environs de Bâle conduisit les participants à la ruine de Dorneck où un succulent repas les y attendait.

Le 53^e Congrès est mort, vive le 54^e qui se tiendra à Morat à fin août 1976. Lucien Paillard



Dès réception de votre demande, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer **gratuitement** une série de huit cartes du célèbre peintre appenzellois Albert Manser.

Durée de validité de cette action jusqu'au 28.11.75.

Tous les Suisses de l'étranger

...devraient être abonnés à la revue «echo», publiée spécialement pour eux onze fois par an par le Secrétariat des Suisses de l'étranger, à Berne. L'«echo» paraît aujourd'hui sous une nouvelle forme modernisée. Il est plus actuel que jamais et vous informe dans nos trois langues officielles sur tous les sujets pouvant intéresser les Suisses de l'étranger. De plus, l'«echo» ne coûte que 23 francs suisses par an, port inclus. Faites donc un essai!

Retournez le talon ci-après au Secrétariat des Suisses de l'étranger, administration de l'«echo», case postale, CH-3000 Berne 16.

Veuillez me faire parvenir un abonnement annuel à l'«echo», moyennant la somme de 23 francs suisses.

Veuillez m'envoyer trois numéros à l'essai, sans engagement de ma part.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse exacte: _____

Année de naissance: _____

Vacances 1975 en Suisse pour 450 enfants suisses de l'étranger



(Photo Urs Ochsenbein)

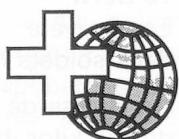
Les enfants ont été chaleureusement reçus à la gare par les familles d'accueil suisses. Ensuite suivirent cinq semaines de décou-

verte de notre patrie, dont ils ont toujours parlé dans leur pays de résidence.

La Fondation suisse pour les jeu-

nes Suisses de l'étranger poursuit un but civique avec les actions de vacances annuelles et ses appels pour placer les jeunes reçoivent toujours un écho satisfaisant. Elle contribue à développer de bonnes relations entre Suisses de l'intérieur et de l'extérieur. De telles expériences tendent à démontrer que la jeune génération suisse de l'étranger n'est pas seulement suisse sur papier. Dès le 1^{er} janvier 1976, vous pourrez obtenir des formules d'inscription et de plus amples informations auprès de votre consulat pour l'action «Vacances 76». Seuls les enfants suisses de l'étranger âgés de 7 à 14 ans peuvent y participer. Selon revenu des parents, logement dans des familles, des homes ou des colonies de vacances.

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger



Etes-vous à la page ?

Savez-vous ce que donnent fr.s. 100.— de cotisation par an?

1. Une *indemnité forfaitaire* en cas de perte de vos moyens d'existence pour des raisons politiques (guerre, troubles civils, nationalisations, etc.)

en classe de risque I	fr. s. 10 000.—
II	5 000.—
III	2 500.—

2. Remboursement de votre *épargne* en Suisse, par exemple au bout de trente ans après démission

en classe de risque I	116%
II	155%
III	175%

Mais il y a bien d'autres possibilités:

- versements annuels de fr.s. 25.— à 2000.—, ou
 - dépôt unique de fr.s. 450.— à 36 000.— avec intérêts capitalisés de 2 à 3½% (exempt de l'impôt anticipé).

Demandez nos brochures et les bulletins d'inscription auprès de nos représentations diplomatiques et consulaires ou directement au *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, 6, Gutenbergstrasse, CH-3011 Berne*.

AVS/AI et assurance-maladies

Vos questions – nos réponses

Un salarié, devenu indépendant, demande s'il est obligé de déclarer la totalité de son revenu à l'AVS, vu que cette dernière est facultative?

Cette question doit trouver une réponse affirmative. Les personnes

assurées facultativement sont soumises, dès leur adhésion, aux mêmes règles que les assurés obligatoires. Les cotisations sont dues sur la totalité du revenu du travail, frais généraux professionnels déduits, qu'il soit salarié ou

indépendant. Tous les assurés facultatifs acquittent les cotisations sur la totalité de leur revenu au taux prévu dans l'assurance obligatoire pour les personnes ayant une activité indépendante (sous réserve du taux dégressif de la cotisation là où le revenu annuel est inférieur à 20 000 francs suisses, 7,3% pour l'AVS et 1% pour l'AI).

Evénements suisses

Rétrospective

12 avril

Barbara, Karin, Daniela, Adrian et Beat, tels sont les prénoms des quintuplés mis au monde à la Maternité de Berne par une femme de Brienz. Il s'agit du deuxième événement de ce genre en Suisse.

16 avril

En Gruyère, une avalanche tue deux soldats neuchâtelois.

Un Suisse de 24 ans, pesant plus de 170 kilos, bat le record mondial de perte de poids à bicyclette, en maigrissant de 6,260 kg en une heure sur le vélodrome olympique de Mexico.

19 avril

Dans le cadre de la 59^e Foire suisse d'échantillons, la 5^e Expo-

sition internationale des inventeurs décerne son premier prix aux deux inventeurs suisses d'un système permettant uniquement aux sourds et à ceux qui sont sourds et aveugles d'utiliser le téléphone.

24 avril

Le Ministère français de la santé remet à Paris le Prix Galien, décerné chaque année depuis 1970 en France à un médicament qui représente un progrès médical important et se distingue par une efficacité thérapeutique particulière, à deux médicaments produits par Roche, à Bâle, pour le traitement de la maladie de Parkinson.

Dans le Jura, à Moutier, un affrontement de près de six heures entre forces de l'ordre et autono-

mistes blesse une soixantaine de personnes et provoque pour plusieurs centaines de milliers de francs de dégâts.

1^{er} mai

Dans une lettre ouverte au chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, 305 membres de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich réclament l'arrêt immédiat de la construction des centrales nucléaires en Suisse et une nouvelle orientation de la politique énergétique suisse.

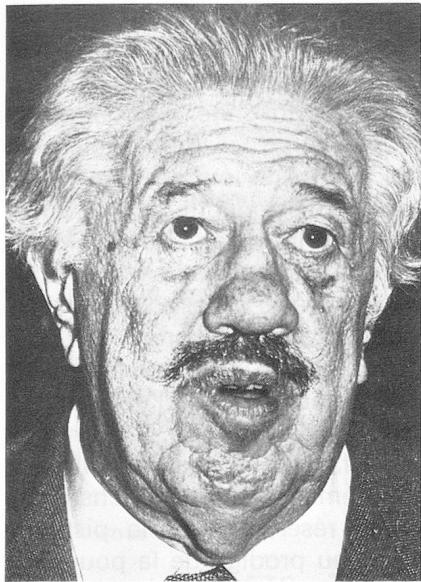
6 mai

Tirant les conclusions de la situation conjoncturelle, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'adopter trois arrêtés conte-

Michel Moos, le nouveau champion, accompagné de Roland Collomb (Photo Pascal Thurre).

La tradition à la Landsgemeinde d'Obwald est respectée (Keystone).





† Michel Simon (Keystone)

nant des mesures visant à combattre le fléchissement de l'emploi et des revenus. Il s'agit d'empêcher que les capacités de production de l'industrie de la construction ne tombent à un niveau inférieur aux besoins à long terme, d'aménager l'assurance-chômage et d'adapter la garantie contre les risques à l'exportation.

11 mai

Par 5351 oui contre 4094 non, les électeurs du canton d'Obwald se prononcent pour le maintien de la Landsgemeinde, faisant ainsi confiance à cette tradition ancestrale.

21 mai

L'équipe suisse de football obtient à Berne son premier succès dans le cadre du Championnat d'Europe des nations, face à l'Irlande, par 1 à 0.

30 mai

Le Tribunal fédéral, sis à Lausanne, fête son 100^e anniversaire par une cérémonie officielle qui réunit, au Palais de Mon-Repos, des représentants de toutes les autorités constituées du pays.

Le comité d'initiative de Berthoud dépose à Berne son initiative pour



Accident ferroviaire près de Davos (Keystone).

12 dimanches par année sans véhicules et avions à moteur, qui a recueilli 117 119 signatures.

1^{er} juin

Devant quelque 4000 spectateurs au Hallenstadion, à Zurich, le boxeur italien Franco Udella et le Suisse Fritz Chervet sont disqualifiés peu avant la fin du 2^e round pour irrégularités répétées.

5 juin

En présence d'une foule considérable a lieu, au cimetière du Grand-Lancy, dans la banlieue genevoise, la cérémonie d'inhumation de la dépouille de Michel Simon, le célèbre acteur de cinéma, décédé à Paris le 30 mai.

8 juin

Journée de votations fédérales en Suisse. Le peuple et les cantons acceptent, pour l'essentiel, de donner à la Confédération les moyens financiers pour continuer à gouverner.

15 juin

Six mille jodleurs, lanceurs de drapeaux et joueurs de cor des Alpes provenant de toute la Suisse participent, à Aarau, à la 16^e Fête fédérale des jodleurs.

18 juin

Le Bureau suisse de prévention des accidents propose un abaissement de la limite générale de la vitesse de 60 à 50 km/h à l'intérieur des localités, ce qui, selon une étude effectuée par ce même bureau, serait susceptible de réduire le nombre des accidents d'environ 5%, celui des blessés et des tués de 5 à 10%.

20 juin

Roger de Vlaeminck remporte le Tour de Suisse cycliste devant Eddy Merckx et le Suisse Pfenniger.

23 juin

Des trombes d'eau d'une rare violence s'abattent dans le nord-ouest de la Suisse, provoquant des millions de dégâts.

3 juillet

Le 9^e Festival international de jazz débute à Montreux.

Quelque 450 enfants suisses résidant à l'étranger arrivent à Genève, Bâle, Schaffhouse et Chiasso en vue de découvrir, au sein de familles suisses, leur pays d'origine.

20 juillet

Un grave accident de chemin de fer se produit entre Landquart et Davos. Un convoi des chemins de fer rhétiques sort des voies pour s'écraser dans la Landquart grossie par les pluies. On déplore un mort.

1^{er} août

Pour la première fois dans l'histoire de notre armée, une femme, M^{me} Elisabeth Jutzeler, entre en fonction comme chef de section militaire à Erlenbach, dans le Simmental.

Sport

En finale des championnats du monde de poursuite juniors, le Suisse Dill-Bundi enlève le titre

Successeur de Kurmann?

A 17 ans, Robert Dill-Bundi a rendu à la Suisse un titre mondial qui avait fait l'orgueil, à l'époque, du Lucernois Xaver Kurmann chez les amateurs. Ce dernier s'est retiré de la compétition, mais son successeur est peut-être né au vélodrome de la Pontaise, où le jeune Valaisan put compter sur l'appui du public.

Pas de suspense

L'affrontement entre Dill-Bundi et José Palma fut exempt de suspense. Tout au long des épreuves de qualification, Dill-Bundi afficha une suprématie propre à donner

des complexes à ses infortunés rivaux. En finale, fidèle à lui-même, le Sierrois basa sa course sur la régularité. Sentant Palma à sa portée, il accéléra même le rythme pour foncer sur lui au moment où retentissait le coup de pistolet final.

Robert Dill-Bundi aura incontestablement marqué de son empreinte ces épreuves sur piste. Il fut le seul à rejoindre trois de ses adversaires en quarts de finale, demi-finales et finale. A lui seul, l'exploit situe parfaitement les possibilités physiques de cet espoir helvétique.

Après la consécration du Valaisan

A l'heure où l'on parle de supprimer les championnats suisses sur piste faute de concurrents, l'éclo-

De gauche à droite: l'Argentin José Palma, le Suisse Robert Dill-Bundi et le Soviétique Igor Pelitenko (Keystone).



sion de Robert Dill-Bundi représente un incontestable gage sur l'avenir. Ce Sierrois de 17 ans d'origine grisonne, à la chevelure blonde et au visage d'adolescent qui contraste étrangement avec son impressionnant gabarit, a fortement impressionné et confondu tous les spécialistes.

«C'est à rêver», s'est d'ailleurs exclamé Robert Ochsner, qui avait contraint son «protégé» à abandonner au cours de l'épreuve sur route. Sur le coup, l'injonction avait fait mal au jeune Valaisan. Visiblement, Robert Ochsner a voulu réserver pour la piste ce nouveau prodige de la poursuite. La tactique comportait un risque, mais personne ne le regrette aujourd'hui, alors que le puissant Helvète a laissé une incroyable impression de facilité.

Véritable force de la nature (1 m 83, 78 kg), Robert Dill-Bundi, qui effectue dans une importante firme de Riddes un apprentissage de mécanicien, marche incontestablement sur les traces de Xaver Kurmann. «Il faut éviter de brûler les étapes», proclame toutefois Oscar Plattner. L'ancien champion du monde de vitesse, qui prodigue ses conseils dans l'enceinte de l'anneau lausannois, sait de quoi il parle en mettant en garde tous ceux qui auraient tendance à vouloir exagérer la portée de ses performances. A cet âge, Robert Dill-Bundi a encore une véritable personnalité à acquérir, mais, sous la lumière des projecteurs, le jeune poursuiveur, dans des conditions idéales, a eu le mérite de faire rebondir l'intérêt d'une réunion qui tirait en longueur. Pour lui, le mécanicien Fritz Bruhlmann avait préparé un vélo avec des roues à 24 rayons et boyaux de 110 grammes (braquet 50-15, soit 7 m 15 de développement). Conditionné au maximum, entouré comme aucun autre concurrent, il a su se montrer digne des espoirs placés en lui.

Tiré de «L'Impartial»